

Facilitation du transit, du transport et des échanges en Afrique de l'Ouest

Evènement pour le partage du plan de travail du projet, mars 2022

STEFANO INAMA

Chef, Cooperation Technique - CIR

CNUCED | Stefano.Inama@un.org

LUDOVICA POPONCINI

Assistante chargée de projet

CNUCED | Ludovica.poponcini@un.org

Introduction

Trois pays bénéficiaires du projet:

Le **Bénin**, le **Burkina Faso** et le **Niger** montrent une faible application des instruments régionaux et bilatéraux en matière de transit, y compris les questions spécifiques du transport, et de la facilitation des échanges.

Approche du projet:

Faciliter l'adoption d'un **plan de modernisation du transit** en s'appuyant sur les conventions régionales existantes telles que le **Transit Routier Inter-Etats**, incluant les questions spécifiques relatives au transport et à la mise en œuvre des articles spécifiques de l'AFE, de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), liés au transit.

Activités:

Le projet mettra en place des **activités catalytiques sur le transit, transport et facilitation des échanges** avec des synergies et complémentarités avec les programmes externes de nos partenaires tel que le Programme de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest.

Ces activités viendront **activer les mesures à mettre en place par les gouvernements, le secteur privé et les autres acteurs concernés** et déploieront leurs effets sur un horizon temporel durable, au-delà de la durée du projet.

EIF Enhanced Integrated Framework
Cadre Intégré Renforcé (CIR)

Supported by *Soutenu par*

World Bank *Banque Mondiale*
Economic Community of West African States (ECOWAS) *Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*
West African Economic and Monetary Union (WAEMU) *Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)*

Partners *Partenaires*

STEFANO INAMA
Chief, Technical Cooperation - EIF *Chef, Cooperation Technique - CIR*
UNCTAD / CNUCED | Stefano.Inama@un.org
Contact *Contact*

\$ 1,500,000
Budget *Budget*

2020 - 2023
Project Timeframe *Calendrier du Project*

Objectifs

L'objectif global du projet est **l'élaboration d'une stratégie sous-régionale pour la mise en œuvre des conventions régionales sur les questions de transit, transport et facilitation des échanges** qui est coordonnée à deux niveaux:

1^{er} niveau:

Coordination sur le plan national dans les trois pays bénéficiaires entre les différents acteurs gouvernementaux et du secteur privé impliqués. Les activités seront notamment menées en collaboration avec les Ministères du Commerce, du Transport, et de la planification, ainsi que la Chambre du Commerce et autres acteurs du secteur privé (ex. transporteurs, expéditeurs, transitaires, etc.)

2^{ème} niveau:

Coordination sur le plan sous-régional entre les trois pays bénéficiaires des actions prioritaires à entreprendre sur les questions de transit, transport, et mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges selon les recommandations des matrices d'actions de leur Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce respective

Eléments



Transit and Commerce

Transit et Commerce

Le commerce de transit constitue l'un des **problèmes de longue date dans la région de l'Afrique de l'Ouest** et de la CEDEAO. Le système commun de garantie en douane couvrant le transport à travers le pays de transit jusqu'au destinataire dans le **pays enclavé présente des obstacles opérationnels**, ce qui explique le coût croissant du commerce de transit. Le projet d'Afrique de l'Ouest vise à **améliorer l'accès à un programme de transit fonctionnel** basé sur des **réglementations douanières et frontalières simplifiées** entre les trois pays bénéficiaires le long des corridors des trois pays bénéficiaires



Transport and logistic sector

Secteur du Transport et de la Logistique

Malgré le fait d'être un élément clé dans le développement du commerce et des échanges, **le secteur du transport et de la logistique n'est que peu présent et peu visible** dans les politiques nationales de développement du commerce et des échanges. Le projet d'Afrique de l'Ouest vise à **améliorer la coordination des opérations de transport terrestre transfrontalier, de transit et de facilitation du commerce** le long des frontières des trois pays bénéficiaires en identifiant **les goulets d'étranglement et en proposant des actions pour mettre en place un système fluide et efficace.**



Trade Facilitation and Single Window

Facilitation des Echanges et Guichet Unique

La mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des échanges de l'OMC peut constituer une opportunité pour **consolider l'activité régionale dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports.** En parallèle, **les guichets uniques (GU) pourraient améliorer considérablement les procédures douanières d'importation, d'exportation et de transit** en harmonisant les étapes et en réduisant les coûts opérationnels et logistiques. Le projet d'Afrique de l'Ouest vise à **améliorer la législation et les pratiques réglementaires en matière de facilitation du commerce** dans les trois pays bénéficiaires.

Plan de travail



Résultats escomptés

Interventions ciblées sur chacun des trois axes du transit, transport et de l'AFE en concertation et coordination avec la CEDEAO et l'UEMOA en tenant compte du PFEAO et des autres programmes partenaires.

Résultat 1 : Transit

Un programme fonctionnel de transit fondé sur l'application efficace du TRIE dans les 3 pays bénéficiaires et la mise en place de la **connectivité douanière à travers SIGMAT** dans les corridors Bénin-Niger et Burkina Faso-Togo.

Résultat 2 : Transport

Une stratégie de gouvernance des opérations de transport terrestre transfrontalier le long des corridors des 3 pays bénéficiaires

Résultat 3 : Facilitation des Echanges

Coordination renforcée entre les 3 pays bénéficiaires concernant la facilitation du transit liée à des articles **prioritaires de l'AFE**.

Résultat 4 : Plaidoyer et coordination

Système de plaidoyer et de sensibilisation institué au niveau national.

Résultat 5 : Corridors

Simplification des réglementations douanières et frontalières entre les 3 pays bénéficiaires le long des corridors sélectionnés.

Produit 1.1 : Une feuille de route validée et partagée pour la mise en œuvre d'un programme fonctionnel de transit dans les 3 pays bénéficiaires

Activités

Coordination sous-régionale

| | |
|--|--|
| <p>A1.1.1 : Aider à la mise en œuvre initiale du système de cautionnement de transit pour le Transit Routier Inter-Etat (TRIE) dans les pays bénéficiaires, notamment le long des corridors Ouagadougou – Lomé et Niamey – Cotonou, en concertation et coordination avec la CEDEAO et l'UEMOA, en tenant compte des Programme TFWA et autres programmes partenaires.</p> | <p><i>Tenir des consultations avec la CEDEAO, la BM, le GIZ et les pays bénéficiaires pour mieux comprendre 1) le niveau réel de mise en œuvre du système de TRIE dans les pays bénéficiaires et le long des corridors, 2) le statut et le niveau d'ambition d'un TRIE révisé que la CEDEAO pourrait envisager, 3) l'éventuelle implication de la banque Afrexim dans le système de TRIE en tant que garant.</i></p> |
| <p>A1.1.2 : Augmenter le niveau de transit conteneurisé le long des corridors concernés dans les pays bénéficiaires à travers une assistance technique visant à réduire les obstacles à l'atteinte de cet objectif et la mise en place d'un groupe de travail public-privé bilatéral et sous-régional, en consultation et coordination avec la CEDEAO et l'UEMOA, en tenant compte du programme TFWA et des autres programmes partenaires.</p> | |
| <p>A1.1.3 : Mettre en place un plan de travail pour le partage d'informations sur les expériences pratiques et les obstacles à la mise en œuvre du TRIE; présenter le texte de transit révisé aux pays bénéficiaires pour son adoption en consultation et coordination avec la CEDEAO et l'UEMOA en tenant compte du programme PFEAO et des autres programmes des partenaires; et soutenir la mise en place du groupe de travail, l'élaboration d'un programme de travail/TdR et l'organisation de réunions pour rédiger le manuel de procédures.</p> | <p><i>Rédiger un plan de travail détaillé sur la base d'un examen documentaire de la mise en œuvre du TRIE, des enseignements tirés et des discussions avec les homologues.</i></p> |
| <p>A1.1.4 : Élaborer des notes d'information et du matériel de formation pour accroître la sensibilisation au programme de transit commun fonctionnel, y compris la cohérence avec la ZLECAf pour favoriser la mise en œuvre par toutes les parties prenantes et assurer la durabilité.</p> | <p><i>Effectuer un examen initial et une analyse comparative des objectifs et des initiatives dans le cadre des initiatives de la ZLECAf avec ceux de la CEDEAO et de l'UEMOA qui pourraient être utilisés comme matériels de supports de plaidoyer pour la réforme de la législation existante sur le transit, le transport et la facilitation du commerce.</i></p> |

Produit 1.2 : **Une feuille de route validée et partagée pour l'appui à la connectivité douanière à travers SIGMAT** entre les corridors des 3 pays bénéficiaires à savoir les **corridors Ouagadougou – Lomé et Niamey – Cotonou.**

Activités

Coordination sous-régionale

| | |
|---|--|
| A1.2.1 : Soutenir et améliorer le niveau de mise en œuvre de SIGMAT dans les 3 pays bénéficiaires. | |
| A1.2.2 : Soutenir les réunions sous-régionales entre les 3 pays bénéficiaires et les partenaires concernés pour recueillir les expériences et les défis de SIGMAT pour une meilleure mise en œuvre du programme. | |
| A1.2.3 : Organiser au moins un module de formation sur SIGMAT et/ou l'interconnectivité et d'autres accords sur le transit dans les pays bénéficiaires; soutenir les réunions sous-régionales pour partager les expériences sur la mise en œuvre de SIGMAT ; et développer des matériels de formation sur SIGMAT qui soient également utiles à la CEDEAO et à l'UEMOA. | |

Produit 2.1 : Une **stratégie réglementaire commune** régissant le **fonctionnement du secteur des transports terrestres le long des corridors** des 3 pays bénéficiaires.

Activités

Coordination sous-régionale

| | |
|--|--|
| <p>A 2.1.1 : Sur la base des études existantes et des enseignements tirés, définir une stratégie en concertation avec les bénéficiaires, la CEDEAO et l'UEMOA qui servira de cadre à l'intervention du projet en tenant compte du programme PFEAO et des autres programmes partenaires.</p> | <p>Sur la base des documents partagés par la BM sur le transport, tenir de nouvelles consultations avec la BM pour identifier les activités détaillées qui pourraient être menées en tenant compte du fait que la révision de la législation sur le transport a déjà été effectuée au Bénin et au Niger.</p> |
| <p>A 2.1.2 : En tenant compte du système de quotas et de files d'attente existant régulant la circulation des camions dans les pays bénéficiaires en fonction de la nationalité (système de rotation), identifier les intérêts et les groupes de plaidoyer des différents acteurs ainsi que les protocoles, conventions applicables et leur degré de mise en œuvre. Le cas échéant, définir le besoin de mises à jour et d'actions pour redynamiser le secteur au niveau sous-régional parmi les pays bénéficiaires.</p> | |
| <p>A 2.1.3 : Développer des options pour les réformes du secteur du transport routier et les initiatives de conteneurisation en respectant et assurant la stabilité des revenus des parties prenantes tout en améliorant la compétitivité du secteur.</p> | |
| <p>A 2.1.4 : Etablir une feuille de route pour la mise en œuvre coordonnée dans les pays bénéficiaires de la stratégie pour réaliser des réformes de pratiques, d'options et d'initiatives sur les questions de transport transfrontalier.</p> | <p>Rédaction de la feuille de route sur la base des activités menées sous 2.1.1 et 2.1.3</p> |
| <p>A.2.1.5 : Diffuser la feuille de route organisant le partage d'expériences à travers des ateliers, des formations et des missions de conseil conduisant à l'appui de tous les acteurs nationaux des secteurs public (ex : Ministère des Transports, du Commerce, de l'Economie) et privé (ex : Chambre de Commerce, Opérateurs de Transport, Chargeurs).</p> | |
| <p>A.2.1.6 : Identifier la cohérence des objectifs et des dispositions pertinentes de la ZLECAf qui pourraient être exploitées pour réaliser les réformes des pratiques au niveau national dans le secteur du transport transfrontalier</p> | <p>Effectuer un examen initial et une analyse comparative des objectifs et des initiatives dans le cadre des initiatives de la ZLECAf avec celles de la CEDEAO et de l'UEMOA,</p> |

Facilitation des échanges

Produit 3.1 : Une **approche méthodologique commune** basée sur les évaluations pour la **mise en œuvre coordonnée des articles de l'AFE** sur la facilitation du transit

Activités

Coordination sous-régionale

| | |
|--|---|
| <p>A3.1.1 : Identifier le niveau de priorité des dispositions de l'AFE relatives au transit dans chacun des pays bénéficiaires en vue d'établir une coordination lors de la mise en œuvre de l'AFE par les pays bénéficiaires, qui sera réalisée en concertation et coordination avec la CEDEAO, UEMOA prenant en compte les programmes TFWA et autres partenaires.</p> | <p>Procéder à une évaluation initiale des notifications des pays bénéficiaires à l'OMC sur la mise en œuvre de différentes catégories de dispositions en vue d'élaborer une éventuelle feuille de route pour la mise en œuvre coordonnée par les pays bénéficiaires de certaines dispositions de l'accord TFA relatives au transit.</p> |
| <p>A3.1.2 : Sur la base de consultations avec le public concerné (par exemple, le Ministère des Transports, du Commerce, de l'Économie) et le secteur privé (par exemple, la Chambre de Commerce, les opérateurs de transport, les expéditeurs) s'accorder sur les articles prioritaires de l'AFE pour la mise en œuvre liés au transit, en consultation et coordination avec la CEDEAO, l'UEMOA tout en tenant compte des programmes TFWA et autres partenaires ; et piloter la mise en œuvre des articles sélectionnés de l'AFE dans les pays bénéficiaires</p> | |
| <p>A3.1.3 : Aider les organismes nationaux, en particulier le Comité National de Facilitation des Echanges, à organiser des ateliers de diffusion et de formation au niveau national pour coordonner l'intégration dans leur feuille de route pour la mise en œuvre des dispositions de transit de l'AFE et de la ZLECAf.</p> | |
| <p>A.3.1.4 : Identifier les cohérences et les complémentarités existantes entre la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC et de l'Annexe 3 de la ZLECAf sur la coopération douanière et l'Annexe 4 sur la facilitation des échanges, y compris l'Annexe 2 de la ZLECAf lié aux certifications et règles d'origine.</p> | |

Facilitation des échanges

Produit 3.2 : Une **cartographie des guichets uniques (GU)** et la **définition d'un concept commun** pour une mise en œuvre coordonnée des guichets uniques interconnectés.

Activités

Coordination sous-régionale

| | |
|---|--|
| <p>A3.2.1 : En tenant compte des études et initiatives existantes menées par la CEDEAO, l'UEMOA ainsi que le PFEAO et d'autres partenaires, dresser un état des lieux dans chaque pays des GU existants en identifiant leurs objectifs, leur portée, leur niveau de mise en œuvre, leurs lacunes, leurs possibilités d'amélioration et les autorités de contrôle en charge de leur fonctionnement pour permettre l'élaboration d'une cartographie à utiliser pour la coordination.</p> | <p>Réaliser une évaluation initiale des guichets uniques (GU) existants en coordination et en concertation avec la BM, la CEDEAO, l'UEMOA et les pays bénéficiaires.</p> |
| <p>A3.2.2 : Sur la base des études et consultations existantes, définir une stratégie de coordination pour promouvoir l'interconnexion des GU existants en se basant sur les meilleures pratiques observées dans les États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA.</p> | |
| <p>A3.2.3 : Organiser des ateliers et des partages d'expériences sur les enseignements tirés des meilleures pratiques sur les GU pour faciliter la mise en œuvre progressive d'une stratégie coordonnée.</p> | |

Plaidoyer et coordination

Produit 4.1 : **Identifier, suivre et accompagner** les 3 pays bénéficiaires à **adopter les changements de pratiques et/ou les changements législatifs et réglementaires nécessaires** à la mise en œuvre

- (a) d'un programme de transit fonctionnel ;
- (b) la stratégie réglementaire commune sur les transports terrestres;
- (c) et la mise en œuvre coordonnée de dispositions spécifiques de l'AFE identifiées comme prioritaires, en particulier sur la facilitation du transit.

Activités

Coordination sous-régionale

| | |
|---|--|
| A4.1.1 : Organiser des activités de suivi et de plaidoyer pour assurer la mise en œuvre d'un programme de transit fonctionnel, sur les transports et la facilitation du commerce (missions de conseil, formations spécifiques et/ou ateliers de sensibilisation). | Organiser le lancement officiel du projet à Genève suivi par une réunion thématique en forme de groupe de travail sur les questions du transit, transport et facilitation des échanges. |
| A4.1.2 : Soutenir les réunions interministérielles des pays bénéficiaires pour développer un consensus sur d'éventuels changements de pratiques ou des réformes pour le programme de transit fonctionnel, sur le transport et la facilitation du commerce. | |
| A4.1.3 : Mettre en place des réseaux de suivi et de plaidoyer pour faciliter la compréhension et la sensibilisation des parties prenantes afin d'assurer la mise en œuvre d'un programme de transit fonctionnel, sur la facilitation des transports et du commerce (missions de conseil, formations spécifiques et/ou ateliers de sensibilisation) en s'appuyant sur tout réseau (informel) existant et en collaboration avec le programme TFWA. | Effectuer une première mission d'enquête et de coordination et organiser une réunion sous-régionale en personne des UMO, des partenaires coopérants et le lancement officiel du projet à Genève. |
| A4.1.4 : Organiser des activités de plaidoyer auprès des différentes parties prenantes pour sensibiliser sur les complémentarités et la cohérence existant entre les activités du projet avec la mise en œuvre de la ZLECAf en particulier sur le transit, le transport et la facilitation du commerce. | |

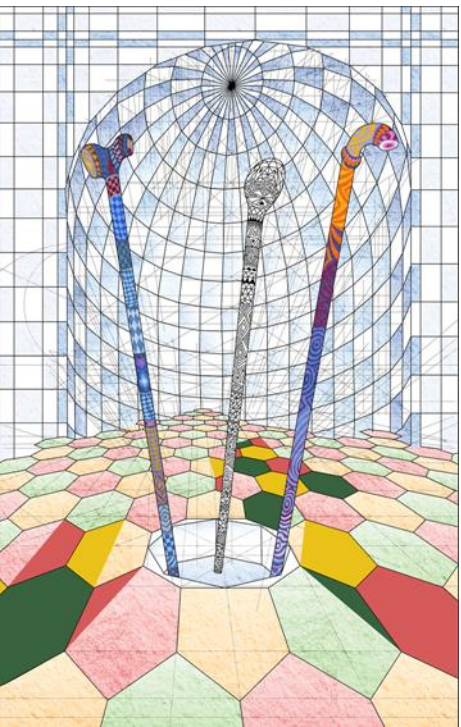
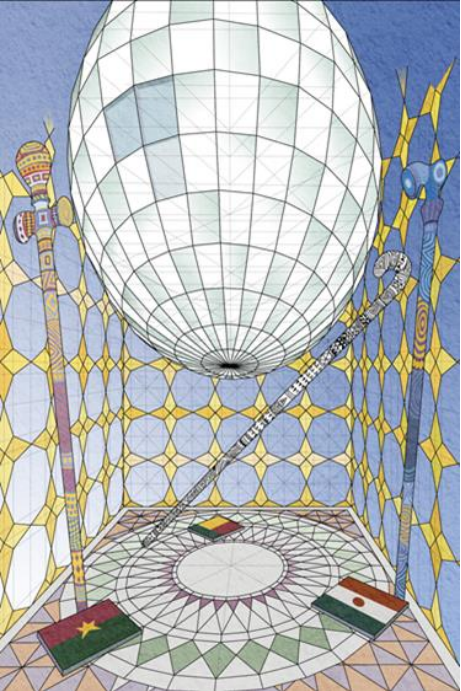
Corridors

Produit 5.1 : Une **stratégie globale de simplification des réglementations douanières et frontalières** entre les pays bénéficiaires le long du corridor **Niamey-Cotonou et Ouagadougou-Lomé**

Activités

Coordination sous-régionale

| | |
|---|--|
| <p>A5.1.1 : Améliorer les opérations du Poste de Contrôle Juxtaposé (PCJ) de Malanville (gestion coordonnée des frontières) en coordination avec le PFEAO par le biais de discussions et d'un accord avec les autorités, l'UEMOA et la CEDEAO, et d'autres parties prenantes sur l'amélioration des opérations sur la base du rapport de situation et des recommandations du PCJ de Malanville, Bodjekali et Parkings Kotcha, facilitent l'adaptation des procédures simplifiées aux frontières de l'OMD aux activités du PCJ Malanville en coopération avec l'OMD pour la formation des agents frontaliers aux procédures simplifiées</p> | |
| <p>A5.1.2 : En consultation et coordination avec la CEDEAO, l'UEMOA et compte tenu du PFEAO et des autres programmes partenaires, aider le Burkina Faso à améliorer le fonctionnement du PCJ à Cinkansé en participant aux consultations avec les gouvernements de l'UEMOA et du Togo/BF sur le poste frontière conjoint pour améliorer la performance et les défis de gestion.</p> | |
| <p>A5.1.3 : En concertation et coordination avec la CEDEAO, l'UEMOA et compte tenu du PFEAO et des autres programmes partenaires, contribuer à l'amélioration du fonctionnement du PCJ de Cinkansé en soutenant des activités spécifiques du Plan d'action de mise en œuvre, en concertation avec les parties prenantes susmentionnées.</p> | |



Merci!

- STEFANO INAMA
- Chef, Cooperation Technique - CIR
- CNUCED | Stefano.Inama@un.org

LUDOVICA POPONCINI

Assistante chargée de projet

CNUCED | Ludovica.poponcini@un.org

